

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV
ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N° LXXXIX

109^{ème} ANNÉE

2018

Assemblée générale
14 octobre 2018 - Collège Henri IV



9h30 : Accueil Collège Henri IV

9h45 : Assemblée Générale

11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts du
Collège Henri IV

12h30 : **Apéritif et banquet Amical au restaurant**
« La Tour des Vents » Bistrot du Moulin de Malfourat à
Monbazillac

Sous la présidence de Marie-Claude Arbaudie

Menu

Amuse Bouche



Pressé de foie gras marbré au poivre noir,
pâte de fruit Granny- Smith et tuile de pain aux fruits secs



Filet de canette rôti laqué à la noix du Périgord, lentins de chênes,
carottes fondantes et purée de courgettes rôties à l'estragon



Assiette de fromages et salade de jeunes pousses



Crème brûlée à la marmelade de poires speculos et sorbet



Café

(Vins et Champagne fournis par l'Amicale)

Formulaire à remplir et à renvoyer avant le 1^{er} Octobre 2018
à la trésorière : **Françoise GARRIE**
4, rue Dr Simounet - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 00 12

I) IDENTIFICATION : (en capitales S.V.P)

NOM Prénom Né(e)

NOM de jeune-fille

Profession

Adresse (avec code postal)

Tél. Portable e.mail

II) PROCURATION : je donne pouvoir à mon (ma) camarade

M

(inscrire ici le nom d'un madataire présent à l'A.G. ou laisser en blanc) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 14 Octobre 2018. Bon pour pouvoir.

A le 2018

Signature

III) CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Je suis candidat au Conseil d'Administration lors de l'A.G. du Dimanche 14 Octobre 2018.

A le 2018

Signature

IV) INSCRIPTION AU BANQUET du Dimanche 14 Octobre 2018

Veuillez inscrire personnes à 35€ = €

V) J'y ajoute ma COTISATION 2018/2019 + 25,00€
(25€ y compris le bulletin)

TOTAL €

que je règle à : Amicale Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac par chèque bancaire. Il ne sera perçu que des règlements par chèque le jour de l'A.G.

Date limite d'inscription au banquet : 1^{er} OCTOBRE 2018 le nombre de places étant limité.

VI) REMARQUES :

.....
.....
.....

Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office de l'abonnement au bulletin

LXXXIX BULLETIN 2018

Plaquette du Centenaire 1909 - 2009

*Souscrivez au prix de 10 euros
auprès de Françoise Garrie,
4 rue du Docteur-Simounet - 24100 Bergerac*

SOMMAIRE

MEMBRES D'HONNEUR :

M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. EMILE COUNORD (1842-1927), M. MARCEL FLOURET (1892-1971), M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL-LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872-1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922), M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ELIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSSENS (1866-1953), M. JEAN BARTHE (1901-2001).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :

MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGÉ (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR :

M. PAUL PETIT (1867-1941)

ANCIENS PRÉSIDENTS :

M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1909-1920), M. ALBERT CLAVEILLE (1920-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1930-1961), M. LE DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU (1966-1984), GEORGES BRASSEM (1984-1989), RENÉ CALVÈS (1989-1999), CHRISTIAN REGNIER (1999-2007), PIERRE ROCHE-BAYARD (2007-2009)

MEMBRES DE DROIT :

M^{ME} LA SOUS-PRÉFÈTE DE BERGERAC,

M. LE DÉPUTÉ DE BERGERAC,

M. LE MAIRE DE BERGERAC,

M. et M^{ME} LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE BERGERAC I,

M^{ME} LA CONSEILLERE RÉGIONALE,

M^{ME} LA PROVICEURE DU LYCÉE MAINE DE BIRAN,

M^{ME} LA PRINCIPALE DU COLLÈGE HENRI IV

CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRÉSIDENT : D^R

BERTRAND ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : JEANINE DENIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : LILIANE GAGNARD, SECRÉTAIRE-ADJOINT : LAURENT DUBERNAT, TRÉSORIÈRE : FRANÇOISE GARRIE, TRÉSORIÈRE ADJ.: GENEVIÈVE DUVERGER-BLONDEAU, ADMINISTRATEURS : CHARLES TAMARELLE, CHRISTIAN REGNIER, NADINE GALINAT, MARTINE PIOCHE, ANNE-MARIE ROCCHIETTI. ADMINISTRATEUR HONORAIRE : LUCIEN RIPOCHE, CONTROLEUR DES COMPTES : CHRISTOPHE BREZAC.

Mot du Président	
Discours du Président J.P. Brial-Fontelive	p.2-7
Compte rendu Assemblée Générale	p.8-9
Photos	p.10
Un Président honoré - Subventions	p.11-13
Nécrologie Christian Malafaye	p.14
Nécrologie Jean Vergnon - Photo Jeep	p.15-16
Statuts de l'Amicale	p.17-19
Règlement intérieur de l'Amicale	p.19-20
Carnets de voyage - Retour de Bolivie	p. 21
L'USB Rugby à Bergerac	p.22-23
Dernière minute - Les anciens d'Henri IV et Maine de Biran écrivent	p.23
Voyage en Italie	p.24
Georges Coq	p.25
Nécrologie Bernard Lesfargues	p.26-27
Activités du bureau de l'association	p.28
Résultats du BAC et BTS 2018.....	p.29
Compte rendu financier	p.30
Composition du conseil d'administration	p.31

Le mot du président



Chers Amis,

Le dimanche 14 octobre 2018 se tiendront au Collège Henri IV rue Lakanal, notre traditionnelle assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire. En effet nous devons valider tout d'abord les différents rapports, moral et financier, et cela est du ressort de l'assemblée générale ordinaire, puis, validation des nouveaux statuts de votre association, et cela relève de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

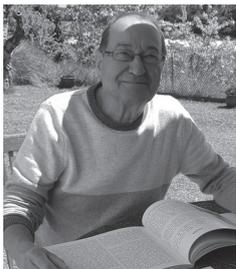
Par ailleurs nous sommes heureux d'accueillir pour la Présidence de cette journée Madame Marie-Claude Arbaudie, ancienne élève du lycée Maine de Biran, à la carrière passionnante tournée vers le 7^{ème} art puisqu'elle fut tour à tour journaliste, chroniqueuse, conseillère technique au ministère de la culture et créatrice d'une société de production de films.

Aussi je souhaite que vous puissiez venir nombreux participer à cette journée ; ce sera le gage de la vitalité de votre association.

Merci et bien amicalement

Le Président
Bertrand Rousseau

Discours du président du banquet 2017 Jean-Philippe BRIAL FONTELIVE, Auteur



Mesdames les
Présidentes, Mes-
sieurs les Prési-
dents

Pardonne moi
Bertrand, de te
ranger dans cette

appellation collective, mais en cette année oh combien présidentielle, j'ai tenu, pour n'oublier personne, à rendre hommage à tous les présidents passés et présents de cette noble assemblée - présidents fondateurs, présidents d'honneur, présidents

en exercice, présidents de commissions, présidents de banquets...-, mais aussi les présidents à venir, car chacun sait bien qu'en toute femme ou tout homme qui se respecte, il y a une présidente ou un président qui sommeille, tant ce titre impose de respect et, partant, de convoitise. Et je n'hésite pas à plagier Jacques Séguela et sa fameuse sentence devenue légendaire sur la montre Rolex, en affirmant que celui qui n'a pas été président une fois a raté sa vie, ce qui me permet de vous remercier tous chaleureusement puisque, fort de la distinction dont vous m'honorez aujourd'hui,

je sais que désormais, je vais pouvoir mourir tranquille.

S'il ne s'était agi de votre président en exercice, nul doute Mesdames, Messieurs, que j'aurais pris cette proposition de présider votre banquet 2017, comme une méchante provocation.

Je m'explique : ayant participé quelque temps au fonctionnement de votre association et ayant pris une part active, je crois, à la réalisation, en 2009, de la plaquette du centenaire de l'Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran, je sais trop l'importance que vous attachez aux principes et à leur pérennité. Ainsi du choix de celui qui présidera vos agapes annuelles : un ancien élève, à la scolarité brillante de préférence, qui peut se prévaloir, comme on dit, « d'avoir réussi » et dont la notoriété ne peut être mise en doute au regard de ses nombreux titres et diverses décorations. Conviens, cher Bertrand, que ce portrait ne me correspond guère.

En parcourant la liste des présidents du banquet annuel publiée dans la plaquette du centenaire, je reste confondu par la qualité de mes prédécesseurs et le prestige toujours attribué à l'uniforme. Qu'on en juge :

Deux anciens ministres,
Trois préfets,
Des généraux en veux-tu, en voilà
Deux académiciens,
Des maires et des conseillers généraux,
Trois Professeurs de médecine,
Un diplomate,

N'en jetez plus ! Dans ce prestigieux inventaire, je ne vois vraiment pas la place que je pourrais tenir : peut-être celle du raton laveur, mais hélas, n'est pas Prévert qui veut. Mais alors, pourquoi ce choix s'est-il porté sur mon nom ? Sans doute as-tu voulu déroger pour une fois à la règle de

la bien pensée en t'intéressant à un parcours, certes atypique, mais aussi quelque peu inconvenant. Et puis, dès l'année prochaine, vous pourrez toujours rectifier le tir en revenant sur un choix plus présentable. En fait, je crois plutôt que notre amitié de beaucoup plus de trente ans, t'a autorisé tout simplement à me proposer ce défi, et moi à l'accepter.

Si le fait de me déshabiller dans ton cabinet de consultation ne me pose aucun problème, s'exposer ainsi en public me paraît être un exercice beaucoup plus délicat et bouscule sérieusement ma pudeur naturelle. Mais je me suis engagé et puis vous avez payé votre place pour m'entendre. Alors, allons-y.

En suivant les traces de mon père, j'ai abordé ma carrière professionnelle dans la plus pure tradition bourgeoise et me suis retrouvé confortablement installé dans mon cabinet dentaire pendant des années. Et puis un beau jour, j'ai décidé de tout abandonner. Pour le commun des mortels, il n'était pas convenable bien sûr de délaissé, à mon âge, une profession assurant aisance matérielle et considération. D'ailleurs, que n'ai-je entendu : santé défaillante pour les uns, couple chancelant pour d'autres, à moins qu'il ne s'agisse de l'inverse... et autres remarques de ce genre qui renvoient inévitablement au célèbre refrain :

*« Non les brav's gens n'aiment pas que
L'on suive une autre route qu'eux. »*

J'ai d'ailleurs appris avec sympathie, en préparant mon texte, que cette chanson du cher Georges Brassens, "la mauvaise réputation", sortie en 1952, avait été interdite d'antenne pendant plusieurs années. C'est dire ! Pour revenir à mon histoire, sans doute fallait-il tenter d'expliquer l'inexplicable, alors qu'il eut été plus simple d'admettre que j'en avais peut-être

assez de n'être que le fils de mon père et que j'avais envie d'exister par moi-même. J'avais 47 ans, il était temps ! Mais je ne pouvais imaginer que ce mouvement d'humeur et d'indépendance allait m'offrir, au travers d'un enchaînement d'exceptionnelles opportunités, un avenir radieux.

Il y eut d'abord ce fameux dimanche de Pâques 1994 où je reçus la visite inopinée d'un vieil ami que je n'avais pas vu depuis des années, ce dernier s'étant exilé outre-mer pour, espérait-il, y faire fortune. Je ne sais s'il y réussit, mais il m'apprit que, revenant s'installer au pays, il avait l'intention de lancer un journal local d'informations et d'humeur et qu'il était en quête d'un rédacteur-en-chef. Sans réfléchir le moindre instant, je lui répondis « Ne cherche plus, tu l'as trouvé, c'est moi ! », porté sans doute par mon subconscient qui avait bien enregistré un goût prononcé pour l'expression écrite et la défense de la langue française. Cette décision allait m'entraîner dans une aventure inoubliable et irréversible : changeant de pratique, je passais soudainement de l'art dentaire à l'art d'en dire.

Commença alors une période effrénée, riche de rencontres et de découvertes. Installés dans un petit château quelque peu délabré, au milieu des vignes, situé sur la commune de Rouffignac-de-Sigoulès, à deux pas d'ici, nous ne doutions de rien, notre totale incompetence en matière de journalisme étant protégée par une inconscience absolue. D'ailleurs, nous avions baptisé le premier numéro sorti à la fin de l'année 1994, "le journal de Bergerac", sans nous douter le moindre instant que ce titre avait déjà été déposé par son propriétaire, Pierre Faisandier, en 1836, et que cet hebdomadaire, qui se présentait "journal politique, littéraire et commercial", avait informé les Bergeracois jusqu'en 1944, soit pendant 109 ans. C'est

dire notre innocence.

N'ayant heureusement reçu aucune plainte pour cette usurpation, nous avons changé de titre dès le numéro suivant, optant cette fois-ci pour le "Journal du Bergeracois", le J.du B. C'est avec ce numéro 2 que nous est venue l'idée de nous appuyer sur les élections municipales à venir, afin de corser son contenu par une actualité devenue brûlante.

Je vous rappelle le contexte : Michel Manet, pressé par les affaires, démissionnait de son siège de maire en janvier 1995 et faisait élire, pour le remplacer, Philippe Denoyelle dont le mandat devait expirer mi-juin, à l'issue des élections municipales. On nous compara bientôt au Tarin, bien qu'il n'en fut rien, mais le doute subsistait : les gens de droite nous pensaient de gauche, les gens de gauche nous croyaient de droite, ce qui évidemment nous réjouissait. Courtisés de tous côtés, nous étions les rois du monde, tant la presse exerce un pouvoir considérable, y compris pour une aussi modeste feuille de chou que la nôtre.

C'est ainsi que nous avons imaginé dresser le portrait-robot du futur maire de Bergerac. Il nous suffit pour ce faire, de publier le célèbre dessin de Léonard de Vinci appelé "homme de Vitruve", vous savez un homme nu, les bras écartés, illustrant une étude sur la gestuelle et les proportions du corps humain, et de l'habiller au fur et à mesure des parutions, assorti de quelques commentaires. Nous reçûmes d'entrée un message de Katherine Traissac nous reprochant notre sexisme puisque, d'évidence, le portrait dénudé présenté comme celui du prochain maire de Bergerac, était, sans équivoque, celui d'un homme. Désolé Madame, mais les cinq candidats étaient tous de sexe masculin. Pour réaliser cet effeuillage à l'envers, nous avons commencé à rhabiller le modèle par les chaussures « protection maximum contre peaux de banane et autres crottes de chien », puis le

pantalon « mais attention aux pantalonnades qui font si souvent des déculottées ». Vint au tour de la chemise « qu'il allait falloir mouiller », puis la veste « que personne n'avait envie de prendre, au risque de la retourner ». Ne manquait plus que le visage que nous mimes en place avec le numéro 7 de juillet-août, où apparaissait sous le titre « Le journal du Bergeracois, le journal qui tient ses promesses » le portrait de Daniel Garrigue, élu à l'issue des deux tours des élections municipales des 11 et 18 juin 1995, habillé de pied en cap et ceint de l'écharpe tricolore.

Ce fut aussi le dernier numéro, car l'aventure avait coûté pas mal d'argent à son propriétaire. Il s'appelait - j'emploie le passé car il est hélas décédé aujourd'hui - Gérald Vergniol.

Je lui dois tout.

D'autant que l'aventure allait continuer pour moi car, quelques temps plus tard, la nouvelle municipalité me proposait le poste de rédacteur en chef du magazine municipal qu'elle s'appropriait à lancer, "Bergerac Info".

Ce changement de situation me valut encore quelques remarques peu amènes du style : « ce pauvre ancien dentiste est tombé bien bas, le voilà à présent employé municipal ! ». Pauvres sots qui ne mesuraient pas combien cette nouvelle expérience, qui a duré près de douze ans, s'est révélée d'une richesse incomparable. Pour un inconditionnel de sa ville natale comme moi - Daniel Garrigue ne m'avait-il pas traité un jour de "Bergeraco-Bergeracois" - cette fonction m'offrait un poste d'observation privilégié : associé au plus près de la gestion, oh combien difficile, d'une ville moyenne, j'ai pu suivre au fil du temps l'évolution des projets, de leur première ébauche jusqu'à leur réalisation, parfois tardive. Quoi de plus exaltant ?

De plus, outre ma fonction au Bergerac

Info, j'ai été nommé peu après à la tête du service communication de la Ville, gestionnaire en particulier du protocole. Cette nouvelle fonction m'a offert des moments et des rencontres inoubliables :

Je pense au festival Cyrano installé sur le port, bénéficiant, les soirs de représentation, d'un décor naturel exceptionnel sublimé, en arrière-plan, par le coucher du soleil sur la Dordogne. Lors de l'édition de l'été 1997, la municipalité avait fait les choses en grand pour commémorer le centième anniversaire de la première représentation de la pièce de Rostand, le 27 décembre 1897 au théâtre de la Porte Saint-Martin à Paris et avait invité, pour ce faire, quelques représentants de la promotion 1997-1999 de l'ENA, la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration, qui avait choisi le nom de Cyrano de Bergerac. J'avais été chargé d'aller accueillir en gare de Bergerac la délégation, forte de 7 ou 8 élèves et conduite par le Directeur de l'ENA himself. Avouez que pour un modeste employé municipal, serrer la main et piloter cet illustre personnage avait de quoi susciter bien des convoitises. Le programme était chargé avec apéritif dans les jardins entourant le château de Monbazillac, puis représentation sur le port de la pièce d'Edmond Rostand, suivie d'un dîner de gala dans les salons de la maison des vins. Si la halte monbazillacoise avait bénéficié d'un temps radieux, il n'en fut hélas pas de même pour la soirée, contrariée par un véritable déluge, le ciel n'ayant aucun respect pour les futurs grands serviteurs de l'Etat, et l'on dut, en catastrophe, les parapluies étant interdits, proposer aux officiels pour se protéger de la pluie, des sacs poubelle en plastique noir, percés d'ouvertures pour le passage de la tête et des bras. Je n'oublierai jamais l'image ruisselante et sympathique de ces personnages appelés aux plus hautes fonctions, ce qui m'a permis sans doute d'appréhender ce soir-là, la relativité des choses.

Je pense aussi au concert d'Elton John à Bergerac en juillet 2001. Nous avons dû préparer cet événement en à peine un peu plus de deux mois : une gageure. Le début avait été catastrophique puisque, malgré nos invitations élargies au département et à la région, aucun journaliste ne s'était déplacé à la conférence de presse que nous avions organisée pour présenter le concert : c'était tellement insensé que personne n'y croyait ! Pourtant, il suffisait de consulter le site internet du chanteur britannique pour trouver, dans la programmation de ses concerts, le nom de Bergerac bien calé entre ceux de Barcelone et de Berlin. Malgré un énorme surcroît de travail, tout le monde joua le jeu, et le recrutement tardif d'une communicante parisienne au carnet d'adresses bien rempli, nous permit de réussir le pari et de transformer l'essai : non seulement tous les médias de France et de Navarre - presse écrite, parlée, télévisuelle - annoncèrent et rendirent compte de l'évènement, me permettant de collecter et de réaliser un énorme press-book, mais surtout, les 12.000 spectateurs assis ce soir là dans l'herbe, au stade de Picquecailloux, assistèrent dans la douceur estivale complice à un moment exceptionnel, en totale communion avec un Elton John qui assura le spectacle pendant plus de deux heures et demi : un pur bonheur.

J'ai également eu le plaisir de participer, le 23 mars 2002, au premier vol Londres-Bergerac, qui allait ouvrir l'aéroport de Roumanière à l'international, rebaptisé depuis aéroport Bergerac-Périgord-Dordogne. J'étais chargé de réaliser un reportage sur le sujet pour le Bergerac-Infos et m'étais fait accompagner par une amie anglaise pour pallier ma totale incompetence à m'exprimer dans la langue de Shakespeare. Une foule énorme, en majorité britannique, était venue assister à l'évènement dans un climat bon enfant, particulièrement sympathique. On se serait cru

à une garden-party. Ne manquait que son altesse royale. Le ciel, resté fermé toute la matinée, s'était brusquement ouvert très peu de temps avant onze heures, permettant d'admirer le grand oiseau de couleur jaune vif de la compagnie Buzz qui atterrit sous un soleil radieux et les vivats de la foule, pour débarquer ses 109 passagers. A cet instant historique, je ne pouvais imaginer, pas plus qu'aucun autre d'ailleurs, que quinze ans plus tard, ce petit aéroport provincial, fort d'une quinzaine de destinations étrangères, accueillerait plus de 300.000 passagers par an.

J'ai eu la chance de rencontrer au cours de ces années, des êtres d'exception. Je pense entre autres à Yves Guéna et Hélène Duc qui, sur le stand de la ville dans le cadre de la foire exposition 2002, nous ont régalez de leur talent et de leur complicité dans un duo improvisé sur des vers de Britannicus. Je revis Hélène Duc plus tard, alors que je préparais mon second livre, "histoires mémorables", une chronique de la vie quotidienne à Bergerac entre 1920 et 1965, pour lequel je souhaitais obtenir son témoignage. Elle occupait alors le deuxième étage du vieil immeuble de la rue Bourbaraud, que son ami Maître Méric mettait à sa disposition lorsqu'elle séjournait à Bergerac. J'ai passé avec elle un 5 à 7 inoubliable. Hélène ne m'offrit pas le thé mais me demanda d'ouvrir une bouteille de vin d'Alsace qu'elle avait mis au frais à notre intention. Elle me raconta pendant plus de deux heures des bribes de sa vie avec une verve et une vitalité qui m'enthousiasmèrent et nous bûmes la bouteille de Sylvaner jusqu'à la dernière goutte. En me raccompagnant sur le palier, elle m'invita à lui monter son repas. D'abord surpris, je compris bientôt sa demande en apercevant, attachée à la rampe d'escalier, une corde qui pendait dans le vide au bout de laquelle était fixé un panier. Chaque jour, un proche ou un intime, venait remplir le

panier et il suffisait de tirer sur la corde pour avoir accès au repas : ce soir-là, c'est moi qui eus le bonheur de régaler Hélène.

Le temps passait bien vite, trop vite, l'heure de la retraite approchait, terrible couperet porté par l'administration française qui interdit à ses agents de poursuivre leur activité au-delà de leur soixante cinquième anniversaire. Pourtant, une nouvelle opportunité allait éclairer encore mon avenir. Quelque temps plus tôt, je rencontrais Jean-Louis Leclair, un illustrateur bien connu des Bergeracois et membre actif de votre amicale. Il me présenta une série de très beaux dessins réalisés à la plume, de quelques bâtiments emblématiques de Bergerac, dont beaucoup issus de la vieille ville et me proposa de les compléter par des textes, dans la perspective d'une publication éventuelle. Malgré ma passion pour ma ville natale, je ne connaissais rien de son histoire mais, fortement intéressé par la proposition de Jean-Louis, je me mis sur le champ à fréquenter de manière assidue, bibliothèque et archives municipales, ce qui me permit de proposer bientôt mes premiers textes que j'eus le plaisir de voir acceptés. Notre projet reçut l'assentiment de deux maisons d'édition, l'une périgourdine, l'autre bergeracoise. Nous avons naturellement choisi la seconde et en 2006, paraissait sous notre double signature, "Bergerac de plume en plume" aux Editions Couleurs Périgords. Il s'agissait de mon premier ouvrage publié ; aujourd'hui, j'en compte six, dont cinq ont trait à l'histoire de Bergerac. Je ne suis pas devenu historien pour autant, ni même écrivain, mais j'aime par-dessus tout raconter des histoires.

De même, ai-je participé en 2010 à la création de "L'avenir du passé", une revue semestrielle patrimoniale dont l'association des Amis de la Dordogne et du Vieux Bergerac, porteuse du projet, me confia à nouveau la responsabilité de la rédaction.

En 2008, souvenez-vous : vous aviez choisi pour présider votre banquet, Cyrano de Bergerac, personnage légendaire que je vénère et qui m'a valu un succès de librairie puisque "La véritable histoire de Cyrano de Bergerac" que je lui ai consacrée, a déjà fait l'objet de plusieurs retirages.

Chez Rostand, ce n'est pas à la fameuse tirade des nez que va ma préférence. Non, moi j'éprouve plutôt un faible pour le monologue des non merci de la scène 8 de l'acte II, lorsque Cyrano répond à ses détracteurs qui l'accusent de tourner le dos aux conventions, vous savez, qui se termine ainsi :

*Non merci, non merci, non merci. Mais...
chanter*

*Rêver, rire, passer, être seul, être libre,
Avoir l'œil qui regarde bien, la voix qui vibre,
Mettre quand il vous plaît son feutre de travers,
Pour un oui, pour un non se battre - ou faire
un vers !*

*Travailler sans souci de gloire ou de fortune,
A tel voyage auquel ou pense, dans la lune !
N'écrire jamais rien qui de soi ne sortit,
Et modeste d'ailleurs se dire : mon petit,
Sois satisfait des fleurs, des fruits, même des
feuilles*

*Si c'est dans ton jardin à toi que tu les cueilles !
Puis, s'il advient d'un peu triompher, par hasard,
Ne pas être obligé d'en rien rendre à César,
Vis-à-vis de soi-même en garder le mérite.
Bref, dédaignant d'être le lierre parasite,
Lors même qu'on n'est pas le chêne ou le tilleul,
Ne pas monter bien haut peut-être, mais tout
seul !*

Je vous remercie de votre attention.

Le président du banquet
Jean-Philippe BRIAL FONTELIVE

Compte rendu de l'assemblée générale du 8 octobre 2017

L'Assemblée Générale s'est tenue dans les locaux du Collège Henri IV. L'ouverture de cette Assemblée se fait en présence du chef d'établissement :

- La principale du Collège : Madame Allemands qui nous accueille chaleureusement. La proviseure du Lycée : Madame Piro étant empêchée, absente tout au long de l'année.
- Les élus, les absents excusés : Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Maire, Monsieur le Député.
- Vingt membres étaient présents à l'Assemblée, et vingt trois autres membres étaient représentés.

Une minute de silence a été respectée à la mémoire de ceux et celles qui nous ont quittés, en particulier :

- Pierre Roche-Bayard : ancien président de l'Association. Fidèle parmi les fidèles de l'Association qu'il a marquée en réalisant en 2009 la magnifique plaquette du centenaire.
- Jean-Christian Breton : professeur de médecine, spécialisé dans la biologie moléculaire, au CHU de Limoges.

Présentation du Président d'un jour : Jean-Philippe Brial, Bergeracois de toujours, passionné de l'histoire de sa ville, particulièrement intéressé par tout ce qui a trait à la communication, notamment au sein de notre association par sa participation active à la plaquette du centenaire.

L'ordre du jour de l'Assemblée :

Il est celui qui vous est proposé au début du bulletin, il est voté à l'unanimité.

1/ Approbation du P.V. de l'A.G. de 2016 : Remerciements à nos deux représentants qui siègent au sein du Conseil d'Adminis-

tration de chaque établissement : Jeanine Denis et Christophe Brezac qui a remplacé en cours d'année Charles Tamarelle. L'Amicale poursuivra son engagement de soutien des deux établissements dans leurs échanges avec leurs homologues étrangers, ce qui apporte aux élèves une réelle ouverture sur le monde conforme aux objectifs de l'Amicale. Cette contribution a aussi l'avantage de mieux faire connaître notre propre existence.

2/ Rapport Moral :

a) Comme à l'accoutumée le C.A. s'est réuni régulièrement durant l'année. En 2016/2017 - 8 fois. Ces réunions sont suivies de repas à l'hôtel Kyriad. Depuis l'envoi d'invitation par mail aux adhérents, des camarades participent plus nombreux.

À la page 29 du bulletin vous pouvez constater que les membres du bureau se sont mobilisés pour être présents au sein du C.A., auprès des élèves de BTS par l'intermédiaire des Cordées de la Réussite animées avec succès par Nadine Galinat ; il y a eu la préparation d'un « vrai » entretien d'embauche. L'élargissement s'est fait avec d'autres acteurs (services bancaires,...).

D'autres actions sont à trouver. Madame la Principale est tout à fait ouverte à imaginer quelque chose et propose que l'Association soit présente le jour du Forum des formations qui a lieu dans le collège pour les élèves de 4^{ème} organisé par les élèves de 3^{ème}.

b) Bulletin

Nous présentons nos excuses pour les quelques fautes ou coquilles qui ont échappé à notre vigilance. Merci à ceux et celles qui voudraient bien nous fournir des articles, photos, etc... qui pourraient étoffer le bulletin. Je rappelle que le bulletin

demeure le « trésor » de notre association depuis plus d'un siècle.

La parole est donnée à la salle. Alain Delpérier, Nadine Galinat, Monique Mianney-Feyry, Martine Pioche

c) Comme déjà indiqué, notre Amicale poursuivra, dans la mesure de ses moyens financiers, son aide aux échanges scolaires en France ou à l'étranger. En page 22 et 25, vous constaterez le montant que nous accordons, il serait souhaitable que les responsables de ces activités nous passent à leur retour des photos et des commentaires afin que nous puissions en faire état dans le bulletin. Merci.

d) Legs Augieras :

Tout va bien pour l'instant avec les locataires en place. Nous déplorons une taxe foncière toujours élevée (3 mois de loyer) malgré la diminution obtenue par Bernard Marty.

e) Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. Cette année encore nous n'avons pas participé à la cérémonie traditionnelle bien que nous soyons toujours adhérents de l'Association qui s'occupe de l'organisation de la cérémonie.

Espérons que l'année qui vient nous permettra d'y participer de nouveau. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3) Rapport Financier :

Parole est donnée à Françoise Garrie (rapport page 27) à une question de la salle pour connaître le nombre d'adhérents ? Il est répondu 75 en 2015 et actuellement 49. Constat : manque d'adresses e-mail pour relancer les non-cotisants.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4) Cotisation :

Le maintien du montant est voté à l'unanimité.

5) Renouvellement des Membres du C.A. Conformément à l'article 20 des statuts sont renouvelables : Bertrand Rousseau, Charles Tamarelle, Jeanine Denis, et Liliane Gagnard qui se représentent. Appel à candidature parmi les autres adhérents. Aucun autre candidat ne se manifestant, les quatre membres sont réélus à l'unanimité au Conseil d'Administration pour 3 ans.

6) Présentation des Nouveaux statuts et Règlement Intérieur. Ils ont été le fruit d'un travail collectif présidé par Anne-Marie Rocchietti et feront l'objet d'une A.G. Extraordinaire car nous devons les faire voter d'une manière réglementaire car nous sommes une Association Loi 1901 Reconnue d'utilité publique. Vous recevrez les statuts pour nous faire part de vos remarques. Ils seront votés lors de l'A.G. de 2018, en A.G. extraordinaire.

7) Parole est donnée à la salle : Madame la Principale nous communique la reconduction des voyages : Espagne, l'autre touristique et culturel (Londres avec la Normandie) et d'autre part nous invite à participer à la journée d'orientation des 4^{ème}.

Un voyage UNSS fin juin avec le professeur d'EPS, à Vieux Boucau, ayant pour objectif le développement durable est reconduit.

Une section sportive Basket avec un groupe de 16 élèves est créée l'ambition est d'aller en championnat de France.

Une nouvelle section UPE2A (5 élèves) est ouverte aux enfants qui arrivent de l'étranger et ne parlent pas Français. Rappel l'A.G. a pour date le 2^{ème} dimanche d'octobre.

L'Assemblée a été suivie de la cérémonie au monument aux morts du Collège Henri IV avec le porte drapeau du Souvenir Français.

Photos de l'Assemblée Générale 2017



Repas au Kyriad après réunion



Un Président honoré

Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
Monsieur Michel Laforcade

Vous venez de rappeler les faits marquants qui ont jalonné ma vie personnelle et professionnelle depuis ma naissance jusqu'à ce jour, justifiant la remise par vous de l'insigne d'Officier dans l'Ordre National du Mérite, distinction que je reçois avec fierté peut-être, avec humilité sûrement.

C'est pour moi en effet un très grand honneur que vous me faites et je ne sais pas si je suis à la hauteur de tous les « mérites » que vous avez reconnus en moi. Si tel est le cas je vous remercie d'avoir accepté de me remettre cette décoration émanant d'un des Ordres des plus prestigieux de la République Française.



J'apprécie d'autant plus qu'elle vient d'une personne pour laquelle j'ai beaucoup d'estime. En effet nous nous connaissons depuis longtemps, depuis que vous étiez à la D.D.A.S.S. de la Dordogne, époque durant laquelle nous avons « innové » en mettant en place les premiers secteurs de garde médicale, puis à la Direction Régionale ARS Limousin, lorsque nous avons inauguré l'IRFSS Croix Rouge de Limoges, et maintenant à la Direction Régionale ARS

Nouvelle Aquitaine vous venez inaugurer l'UHR de la Maison de Retraite La Madeleine, association que j'ai l'honneur de présider depuis quelques années.

Si je fais ce rappel c'est pour souligner qu'à chaque instant de notre parcours, chacun à notre niveau de responsabilité, nous avons établi des relations de confiance et de loyauté qui ont permis de faire comprendre les évolutions du secteur social et médico-social en matière de santé.

Vous et moi sommes restés des gens de terrain, vous comme haut fonctionnaire en Nouvelle Aquitaine, moi comme médecin généraliste depuis 46 ans à Bergerac, impliqué par passion dans le monde associatif humanitaire, la Croix Rouge Française, la maison de Retraite et la Maison d'enfant à caractère social, la MECS St Joseph, ces deux dernières étant implantées à Bergerac.

En arrière plan de ce rappel, il faut comprendre qu'il existe un dénominateur commun qui nous est cher : c'est la prise en compte de la fragilité de l'être humain en matière de santé.

Cette fragilité doit s'apprécier et se comprendre dès lors qu'on se réfère à la définition même de la santé : qu'est-ce que la santé ? longtemps perçue comme étant l'absence de maladie ou d'infirmité.

Ce n'est pas que cela. Nous devons nous approcher de la définition donnée par l'OMS pour comprendre la santé comme étant « un état de bien être physique, mental social, ne consistant pas seulement en une absence d'infirmité ou de maladie ». L'OMS complètera plus tard son propos en



soulignant que « la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé, elle ne se borne pas à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé, son ambition est le « bien être » complet de l'individu » Pour parvenir à cet état complet de bien être, la personne doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et s'adapter à son environnement. La santé ne constitue plus le but de l'existence. Elle devient une ressource de la vie quotidienne, un concept positif qui met l'accent sur des ressources sociales et personnelles, ainsi que sur les capacités physiques, mentales et sociétales de la personne. La santé se mesure donc à l'aune de plusieurs facteurs déterminants qui relèvent à la fois des comportements individuels (alimentation, addiction, observance....) mais relèvent également de l'environnement général de la personne (comme la pollution, le logement, l'éducation) et des politiques publiques mises en place.

On comprend dès lors que l'accès à la santé va bien au-delà de la simple question de l'accès aux soins. Il nous faut en effet aller plus loin en agissant sur les déterminants

afin de pallier la fragilité de l'être humain. Objectif ambitieux certes, mais qui n'en reste pas moins le moteur central de nombreuses missions menées par les acteurs du secteur sanitaire et médico-social. Le fait est d'autant plus prégnant lorsqu'il s'agit d'acteurs associatifs en capacité de proposer des aides complémentaires ancrées dans une histoire faite, à la base de valeurs humaines et spirituelles partagées qui constituent le socle de notre engagement et ne résume dans cette phrase « construire le futur dans le respect de notre histoire » Cette prise de conscience de la fragilité de l'être humain nécessite que l'on se pose la question de la santé dans sa globalité et l'offre que nous devons proposer pour répondre à des inégalités de santé si l'on ne prend pas garde.

Ainsi au cours de mon exercice professionnel combien de fois, après une écoute patiente complétée par un examen clinique attentif, il m'est arrivé de déceler des problématiques psychologiques ou sociales qui n'avaient pas de rapport avec l'expression d'une plainte qualifiée par le patient de somatique. Combien de fois ai-je fait le même constat à la PASS dont j'ai assuré le fonctionnement pendant des années. Parler d'agir activement sur les facteurs déterminants est essentiel si nous voulons éviter que la fragilité de l'être humain ne s'aggrave, le précipitant vers une marginalité qui conduit à l'exclusion. Tendre la main par exemple à des jeunes en situation d'échec scolaire afin qu'ils puissent, par le biais du service civique, trouver un moyen de se construire ou de se reconstruire voilà un exemple d'action sur les facteurs déterminants.

Nous pourrions trouver bien d'autres exemples qui permettraient d'aller plus avant si nous savons prendre en compte ces facteurs déterminants de la fragilité humaine. Cela exige une prise de conscience individuelle, un constat partagé et une vo-

lonté des politiques publiques de s'adapter en permanence pour y faire face.

Nos associations dont j'ai la charge sur Bergerac sont là pour relever ce défi et pour apporter des réponses dans cette direction ; je sais que vous et vos services prêteront toujours une écoute attentive à mes propositions.

Avant de conclure, je voudrais saluer la présence de nombreux amis qui m'ont fait

l'honneur d'être là aujourd'hui, je tiens à les remercier. Je voudrais aussi saluer la présence de ma famille ici rassemblée, qui a le MERITE de me supporter et qui m'entoure sans faille depuis toujours dans les bons et les mauvais jours et à qui revient une part non négligeable de l'honneur qui m'est rendu aujourd'hui.

Un grand merci à vous tous.

Bertrand Rousseau

Subventions

Montant des Subventions accordées par l'Amicale : 1973€

Maine de BIRAN : 1330€

500€ Voyage en Bolivie

360€ Pont du Gard

120€ Voyage en Cantabrique

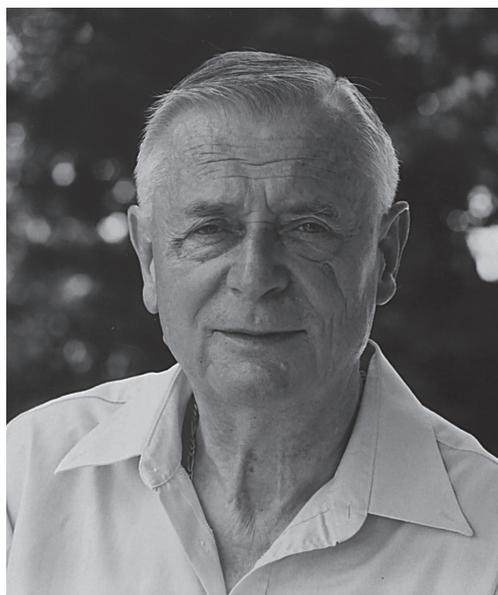
350€ Voyage en Italie

Collège Henri IV : 643€

364€ Normandie Londres

279€ Voyage en Espagne)

Un grand ami s'en est allé Christian MALAFAYE 1923-2018



Le 23 janvier 2018, l'Abbé Christian Dutreuilh célébrait en l'église Notre Dame de Bergerac la messe d'accompagnement de Christian Malafaye jusqu'à sa dernière demeure.

La cérémonie fut à son image : simple, digne, prenante, émouvante.

Christian fut longtemps cadre supérieur à la S.N.C.F. ingénieur à Orléans au début de sa carrière - et il avait été admis à l'honorariat à la fin de celle-ci.

On le savait moins, car il était la discrétion même - titulaire de la Croix du Combattant volontaire 1939-1945. Deux porte-drapeaux encadraient son cercueil, drapé des couleurs nationales, qui portait sur un coussin violet sa Croix de CATM TOE près du drapeau des A.C.P.G. L'Abbé Dutreuilh évoqua sobrement la vie de Christian Malafaye, vie de croyant, vie riche, vie exemplaire de droiture, dans le travail, la foi, la famille, l'amitié, la disponibilité pour autrui.

Les voûtes de Notre Dame sous lesquelles sa famille et ses amis étaient réunis dans le recueillement, rappelaient celles de la Basilique de Montmartre et le bâtiment du Collège Henri IV où il fit ses humanités, trois édifices dus au même architecte : Paul Abadie !

Christian était très attaché à notre terroir, à notre patrimoine, à notre culture, à sa propriété de Gageac-Rouillac (le Grand Marteau car ancienne propriété d'un maître de forge), comme à Arcachon villa d'hiver.

Historien et lettré possédant une culture éclectique, il avait écrit avec Jean-Louis Leclair une histoire de Cyrano de Bergerac et collaborait souvent aux publications de l'A.D.V.B.

Christian Malafaye a illustré « La méritocratie à la française » car d'apprenti à son entrée dans les chemins de fer il était parvenu aux responsabilités majeures, rémunéré à l'échelle lettre qui est la plus élevée dans la hiérarchie des fonctionnaires de l'Etat. Et lors des séminaires de la SNCF... c'était lui le formateur des ingénieurs diplômés !

De nombreux amis ont accompagné la belle vie et la belle âme de ce grand Bergeracois qui avait foi en l'homme.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa chère épouse si attentionnée notre amie Edith, et à leur fils Patrick.

Christian REGNIER

Une des figures de la Résistance Bergeracoise décorée de la Légion d'Honneur

Décédé le 10/07/2018 et incinéré au Crématorium de Bergerac le 13/07/2018

Jean Vergnon, le dernier des trois professeurs d'Education Physique du collège Henri IV qui ont servi la France et au-delà, avec Henri Saux et René Boyer, à une époque où il n'y avait rien à gagner mais tout à perdre, vient de recevoir la Légion d'Honneur des mains de notre ami, le médecin-colonel, Alain Beauché, au titre de la Résistance par décret du Ministère des armées en date du 26 avril 2018, lors d'une cérémonie intime et restreinte à l'Ehpad de la Madeleine.

Jean Vergnon a dix-huit ans et vient d'obtenir l'écrit du concours national du professorat d'Education Physique, quand il est affecté, en 1943, au commissariat de police en tant que «requis civil» au service des cartes d'identité où il a pour tâche d'en établir de «fausses» pour des familles juives et des Résistants recherchés. Il y travaille avec deux inspecteurs de police, Alsaciens-Lorrains et Eugène Denniel, membre du Groupe François Premier, groupe de l'Armée Secrète de Bergerac. Il bénéficie d'un laissez-passer qui lui permettra de porter des messages au chef de Dordogne-Sud, Maurice Loupias.

Il entre ensuite dans la lutte armée lorsqu'il rejoint le Corps Franc «Bir Hakeim» de Maurice Loupias pour combattre à Mouleydier, le 11 juin 1944, contre la division Wilde de la onzième Panzer Division. Il ramène un blessé, Jean Kessler, et permet son évacuation sur l'Hôpital de campagne de Lamonzie-Montastruc. Il y gagnera sa première citation. Le 14 juin, il est à la Ribeyrie et participe à l'embuscade organisée par les groupes de Résistance de l'A.S de Bergerac (secteur Nord et centre sous le commandement de Saux et de Feyry), par le commando militaire de l'O.R.A et par le

Corps Franc de Loupias sous la direction du commandant Paquette. La Ribeyrie est une des grandes victoires de la Résistance qui a su arrêter le 690ième bataillon allemand venu, depuis Périgueux, tenter de faire lever le blocus de Bergerac.

Le 21 juin, il est à Mouleydier et quitte le secteur après le désastre. Le 31 juillet, il participe à la libération des prisonniers politiques de la prison de Bergerac. Il rejoindra le groupe François premier à Liorac pour la libération de la ville. Dès le cinq septembre, il part avec Marceau Feyry, alias François Ier, pour poursuivre le combat sur le Front de Royan -La Rochelle: la septième armée allemande ne dégarnit pas ses positions pour garder l'entrée de la Gironde et la base sous-marine de Bordeaux ainsi que la base de La Pallice: de nombreuses forces terrestres et maritimes y restent avec batteries côtières, blockhaus, champs de mines. Après la reconstitution en unité combattante du groupe François I^{er} suivant la quinzième compagnie du vingt-sixième R.I, Jean Vergnon signe un engagement pour la durée de la guerre: il combat sous les ordres du général De Larminat, ancien de Bir-Hakeim. De Janvier à fin avril 1945, c'est à nouveau les avant-postes entre les marais de la Taillé et la route nationale 139 de Surgères à La Rochelle. La compagnie reprendra la Fondelay-Thairé, fait qui générera la capitulation de La Rochelle, après trois jours dans les marais sous des tirs de mortiers, en avant des chars de Leclerc tombés en panne d'essence. Jean Vergnon y gagnera sa deuxième citation avec l'appréciation suivante de Marceau Feyry:» sous-officier remarquable, a fait aux avant-postes deux prisonniers allemands, a montré un

cran admirable, toujours en tête de ses hommes, a su galvaniser les énergies, avec un courage allant jusqu'à la témérité, mérite d'être cité en exemple à toute la Division.»

Les faits parlent d'eux-mêmes, on se souviendra avec admiration de celui qui incarne la bravoure et l'esprit de sacrifice. Il a été de ceux qui ne désespèrent jamais.

On se souvient avec reconnaissance de l'homme de contact et de générosité qu'il a été dans son métier de professeur, qui, de plus, ancien du bataillon de Joinville, était un brillant gymnaste.

On se souvient avec respect de l'homme

qu'il a été, de sa courtoisie, de sa discrétion naturelle, de son dévouement et de sa détermination à rendre hommage à ses camarades tués au combat ou morts en déportation dont il faisait vivre la mémoire dans les collègues.

Jean Vergnon était titulaire de la carte de combattant volontaire de la Résistance, de la Croix de Guerre 39-45 avec palme et étoile de bronze, de la médaille du Travail.

Monique FEYRY-MIANNAY

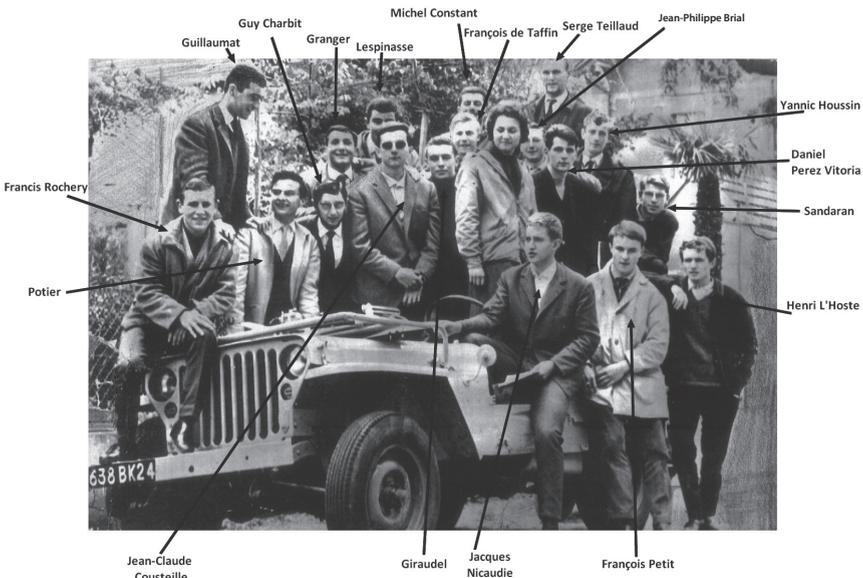
PS : Fille du Commandant Marceau FEYRY est Présidente de l'ANACR où elle a succédé à Jean Vergnon.

Nous ne pouvons achever ce bref retour en arrière de toute une vie sans évoquer le chasseur passionné par la nature et les animaux qu'il cessa vite de poursuivre pour devenir un observateur attentif, tout particulièrement intéressé par les sangliers dont il vantait l'intelligence rare, ainsi que le pêcheur à la collection de mouches unique, collection confectionnée par lui-

même. Il fut aussi un grand amateur de musique classique et d'opéras. La dernière image dynamique que nous retiendrons de lui, ce sont ses déplacements en tricycle dans les rues de Bergerac, dont il a marqué définitivement l'Histoire.

Docteur Alain BEAUCHE

Qui reconnaîtra la seule fille du groupe ?



Projet de modification et d'actualisation des statuts de l'amicale des anciens élèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac

Art1 - NOM

L'association dénommée « Amicale des anciens élèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac » a été fondée le 29 novembre 1909 et reconnue d'Utilité Publique par décret du Conseil d'État en date du 26 juin 1941.

Art 2 - OBJET

L'association a pour but de maintenir et de consolider des liens amicaux entre les anciens des deux établissements et de contribuer au renom du Collège et du Lycée. L'amicale, dans la mesure des moyens disponibles, apporte un soutien financier aux élèves et favorise les activités culturelles, sportives ainsi que les échanges linguistiques.

Art - 3 SIÈGE SOCIAL

Son siège fixé par le Conseil d'administration, se situe à Bergerac à l'adresse suivante :

- Lycée Maine de Biran, rue Sévigné 24100 BERGERAC. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 4 DURÉE

La durée de l'association est illimitée

Art. 5 - COMPOSITION - ADMISSION - COTISATION ANNUELLE

L'Association se compose de :

- a) Membres d'honneur, ce titre peut être attribué par le Conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services éminents à l'association
- b) Membres honoraires de droit. Sont membres honoraires de droit les personnalités dont les fonctions concernent le

Lycée ou le Collège.

c) Membres bienfaiteurs et membres « amis de l'association ».

- On entend par là les membres ou anciens membres du corps enseignant
- Ou tout autre personne œuvrant ou ayant œuvré dans l'intérêt des deux établissements (bienfaiteurs ou sponsors) qui en feraient la demande.

d) Membres actifs ou adhérents.

Tout ancien élève est membre de l'association s'il s'acquitte de sa cotisation annuelle recouvrable après la date de l'A.G. Seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote. Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art 6 - RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) la radiation prononcée par le CA
 - pour non paiement de la cotisation deux années consécutives
 - ou pour motif grave. L'intéressé ayant été invité au préalable par lettre recommandée à fournir des explications devant le Bureau. Cette décision devra être ratifiée par l'Assemblée Générale suivante.

Art 7 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1 - les cotisations
- 2 - les subventions de l'État et des Collectivités Territoriales
- 3 - les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur ou exceptionnellement sur demande d'au moins un quart

des membres de l'association. L'ordre du jour est établi par le CA. L'assemblée entend les rapports moraux et financiers de l'exercice écoulé, vote le quitus moral et financier, élit les administrateurs et fixe le montant de la cotisation annuelle. Un compte rendu de cette réunion est publié dans le bulletin annuel adressé à chaque membre de l'association.

MODIFICATION DES STATUTS :

L'assemblée générale à la demande du quart de ses membres ou sur convocation du CA, peut se réunir en session extraordinaire pour délibérer ou débattre de tout sujet exceptionnel tel que la modification des statuts qui requiert l'assentiment des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art.9 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres élus par l'assemblée pour 3 ans. Ils sont rééligibles. Le renouvellement du Conseil s'effectue par tiers chaque année. Le Conseil peut être amené à coopter un nouvel administrateur pour occuper un poste d'administrateur devenu vacant en cours d'exercice. Ce remplacement qui doit être ratifié par l'Assemblée générale la plus proche, est valable pour une durée de mandat prenant fin à la même date que celle du mandat de l'administrateur remplacé. Les administrateurs sont bénévoles.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du Président ou exceptionnellement à la demande d'un tiers des membres du Conseil. Les convocations sont adressées aux administrateurs au moins deux semaines avant chaque réunion. La présence de la moitié des administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations. Un procès verbal des séances est établi par le secrétaire et signé par le Président. Un exemplaire est adressé à chaque administrateur et in-

séré dans un registre des délibérations. Le Conseil édite un bulletin annuel adressé à chaque adhérent au moins trois semaines avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 10 - BUREAU

Le Conseil d'administration élit chaque année à la majorité simple un Bureau composé d'un Président, d'un vice président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, et si possible d'un adjoint à chacun d'eux. Ils sont élus pour trois ans.

• LE PRÉSIDENT

Il ordonnance les dépenses et représente l'Association en justice dans tous les actes de la vie civile.

Tout contrat de location immobilière doit être approuvé par la majorité des administrateurs. Sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale les emprunts, les baux, les achats ou ventes d'immeubles.

Les prêts sont interdits. Les délibérations du CA relatives à l'acceptation de dons ou de legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative conforme à l'article 910 du Code Civil et aux articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

• LE TRÉSORIER

Le Trésorier tient une comptabilité par recettes et dépenses, voire éventuellement une comptabilité matière. Un compte chèque est ouvert dans un établissement bancaire. L'ensemble des placements en dehors des fonds de trésorerie constitue le fonds de réserve qui doit être équivalent à deux mois de fonctionnement. Le trésorier rend compte de la situation financière à chaque réunion du Conseil et à l'assemblée générale.

Art. 11 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur peut être instauré sur décision des deux tiers du Conseil d'administration.

Art. 12 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION
En cas de dissolution de l'Association le CA convoque une assemblée générale ordinaire qui ne pourra prononcer cette dissolution qu'à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés. Si cette majorité n'est pas obtenue et pour valider la décision, une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée par le CA au moins 15 jours au plus tard et devra obtenir la majorité relative des membres présents ou représentés.

Art. 13 - DÉVOLUTION du LEGS AUGERIAS

En cas de dissolution de l'Association, le legs de la famille AUGERIAS sera dévolu pour moitié avec l'autorisation des autorités compétentes, à chacun des deux établissements : le collège Henri IV et le Lycée Maine de Biran à charge pour ces deux établissements d'entretenir à part égale la tombe Augiéras sise à Ginestet et le monument aux morts situé dans l'enceinte du Collège Henri IV.

Projet de règlement intérieur de l'amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

Art. 1 - L'ASSOCIATION EST CONSTITUÉE :

- des anciens élèves des deux établissements
- des membres titulaires
- des membres de droit
- des membres honoraires
- des amis qui sont membres ou anciens membres du corps enseignant, bienfaiteurs ou sponsors «intuitu personae » ou toute autre personne œuvrant ou ayant œuvré dans l'intérêt des établissements qui en ferait la demande (cf art 5 des statuts).

Art. 2 - MEMBRES TITULAIRES :

Sont membres titulaires les personnes pouvant justifier d'un lien avec l'un des deux établissements.

Art.3 - MEMBRES DE DROIT :

M. ou M^{me} le Sous- Préfet
M. ou M^{me} le Député de Bergerac
M. le Maire de Bergerac
M. le Conseiller Départemental
M. Le Conseiller Régional
M^{me} la Proviseur (ou M.) du Lycée M. de Biran
M^{me} ou M. le Principal du Collège Henri IV

Art.4 - L'ANNÉE SOCIALE :

Elle part du 1er Juillet pour se terminer le 30 Juin de l'année suivante.

Art. 5 - COTISATION ANNUELLE :

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale ; seuls les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote. Les cotisations sont recouvrables dans le courant du mois de mai et ce jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale annuelle. La période entre la fin de l'année sociale (30 juin) et l'Assemblée Générale (octobre) sera reconduite à l'identique dans l'attente des prises de décision par l'Assemblée Générale.

Art.6 - LES AIDES :

Toutes communications et toutes demandes d'aides seront adressées au Président du Conseil d'Administration.

Les aides sont délivrées par le Trésorier sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration,

mais sans que rien dans les écritures ne révèle le nom du bénéficiaire. Des exonérations exceptionnelles peuvent être autorisées avec l'autorisation expresse du Conseil d'Administration

Art. 7 - LE TRÉSORIER :

Le trésorier est autorisé :

- à avoir en caisse 200 euros et pourra engager les dépenses courantes de l'Association pour ce montant.
- entre 200 et 1 500 euros il pourra engager une dépense décidée en Conseil d'Administration
- au-delà de 1500 euros la double signature (Trésorier-Président) sera exigée sous réserve des délibérations du Conseil d'Administration.

Le trésorier sera tenu de déposer l'excédent de cette somme sur le compte chèque de l'Association et devra rendre compte de la situation financière à chaque séance du Conseil d'Administration

Art.8 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON FONCTIONNEMENT :

Le Conseil d'Administration :

- Règle toutes les affaires relatives à l'Association. Il présente les membres nouveaux à l'assemblée générale et mentionne les membres décédés depuis la dernière assemblée.
- Vote des résolutions :

Toutes les fois qu'il y a vote et en cas de partage à parts égales de ceux-ci, la voix du Président est prépondérante.

Les membres titulaires, membres de droit (cf art 5 des statuts) à jour de leur cotisation ont voix délibérative.

Les membres d'honneur, bienfaiteurs et amis auront voix consultative. Ils peuvent être invités à participer aux travaux du Conseil d'Administration ou de l'assemblée générale.

Le vote des résolutions proposées en Conseil d'Administration ou à l'assemblée générale se fera à main levée par les membres présents ou représentés.

- En cas de décès ou à la suite de démission, si le nombre des administrateurs restants était réduit à moins de 6 , une assemblée générale devra être convoquée afin de pourvoir à leur remplacement

Art. 9 - L'Association est par nature non engagée politiquement et spirituellement. De ce fait il est interdit à l'un de ses membres de se réclamer de son appartenance à l'Association lors d'un engagement politique ou religieux.

Art.10 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

L'assemblée générale se réunira une fois par an.

Chaque membre sera prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette assemblée générale, ainsi que de toute assemblée générale extraordinaire au moins 15 jours à l'avance soit :

- par lettre individuelle,
- par voie électronique
- par le bulletin ou par voie de presse

Art. 11 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION :

Les délibérations prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale afin de prononcer la dissolution de l'Association, devront se faire conformément aux dispositions des Articles 8 et 12 et 13 des statuts.

Carnets de voyage

Céroue, oléucas et maïs avanes
s'ajoutent chez Asuidera. Nous avions
à disposition tout ce dernier
étage de sa grande maison.
Chaque soir nous mangions à
cette heure espagnole à 22 heures !

Notre famille

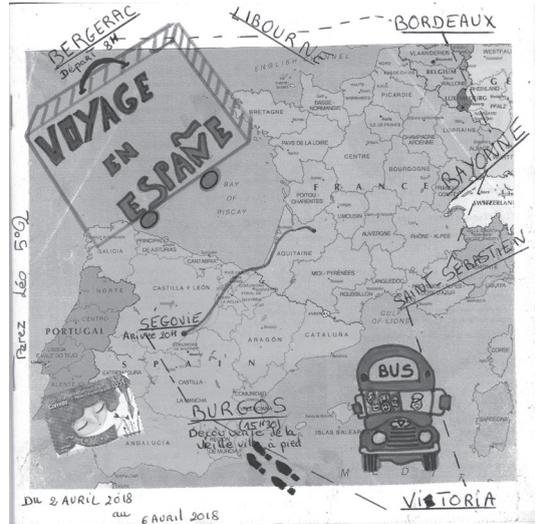


Nous nous sommes régates de sa spécialité
d'Asuidera et des patatas fritas!

Nous avons aussi rencontré sa fille de
12 ans Fatima
Hector, leur
de 6 ans et
Iles ont tous
Avec eux, nous
espagnol !!!



et enfant
leur petit chien Kimbo
a été très gentil et accueillant
avant pu recevoir de vocabulaire



Retour de Bolivie

Mardi 19 décembre 2017 - Invitation au
Lycée pour le retour de Bolivie des élèves
de 1^{ère} S (section Européenne)

Remerciements :

- Des professeurs initiateurs de ce projet
Monsieur Guillenteguy (professeur d'his-
toire-géo) et Madame Bruno (professeur
d'Espagnol) remercient tous ceux qui les
ont soutenus : les parents, l'administration
du lycée, le conseil régional, l'association
des anciens élèves d'Henri IV et Maine de
Biran.

Autres associations :

Canal Pourpre qui a formé 6 élèves et qui
a prêté du matériel pour la réalisation
d'un film. Les élèves pour leur tenue irré-
prochable et leur participation active et
joyeuse, leur engagement, leur disponibi-
lité, leur dévouement.

Trois films ont été réalisés par les élèves :

- 1) Présentation du voyage : Accueil, lieux
d'hébergement, Lycée, Hôtels.
- 2) Présentation du pays : Principales villes
avec la capitale LA PAZ, sites archéolo-
giques : Tiahuanaco (système d'irrigation

des Mayas), sites surprenants : Sala (le plus
grand désert de sel où furent tournées des
séquences du film Stars Wars, la route de
la mort (la Cumbre, 61km), le lac Titicaca
(lieu sacré de la culture hindou), la végé-
tation : cactus géants, culture du quinoa.

- Animaux rencontrés : flamands roses,
troupeaux de lamas
- Le développement du tourisme : nom-
breuses productions artisanales
- Différentes activités pratiquées : ran-
données, vélo (descente de la route de la
mort la Cumbre) catamaran et exercices
d'orientation.

3) Rencontres :

- Interviews réalisées par les élèves
- Le Père Antonio
- Le Directeur du Collège
- Un couple vivant dans le Collège
- Des artisans.

Que de souvenirs !

Jeanine DENIS

L'USB Rugby à Bergerac

Un atout important, sportif, éducatif, social et économique pour la région ! Quelques étapes de cette association où, ont participé, de très nombreux ex-élèves du Lycée Henri IV.

- Dès 1902, naissance de l'USB Omnisport : la section rugby débute sur le terrain de manœuvre (ablutions dans le ruisseau à côté) puis sur le stade de la Moulette. Le premier derby avec le Club Athlétique Périgourdin (défaite 51 à 0, mais vainqueur 8 à 0 au retour) a lieu en 2005.

-1947/1951 : celle que l'on surnommait « la grande équipe » avec 4 internationaux (Baladie, Bernard, Lavaud, Hernandez) joue désormais en « FÉDÉRALE » (1/8^{ème} finale championnat et finale de la Coupe de France.

Fêtes du Cinquantenaire de l'USB, sous la présidence de Lucien Belvès et organisation d'un match international USB contre Sélection du Pays de Galles.

USB Rugby équipe 1948/1949

-1959/1960 : Titre de Champion de France, division Fédérale, sous la présidence de Michel DUNET et montée en division « Nationale »

USB Rugby équipe 1959/1960

-1986/1987 : Finaliste du championnat de France contre Saint Jean de Luz très disputée (présidence Henri Pasquet)

USB Rugby équipe 1986/1987

-1999/2001 : Création de l'association « USB Rugby Vallée de la Dordogne » (sous la présidence de Jean pierre BELVES). Constitution d'un club d'entreprises « le Club des leaders » ; Extension de 115 m² du club house ; création d'une salle de musculation ; construction d'une buvette extérieure au club house financée par les sponsors ; 1/8^{ème} de finale du championnat de France.

Célébration du CENTENAIRE de l'USB

RUGBY et édition du Livre d'or de l'USB Rugby.

Organisation d'un match international à Piquecailloux : Equipe France A/ Pays de Galles A (citons quelques joueurs : Chabal, Harinordoquy, Rougerie, Skrela, Mignoni, Traille, etc...);

USB Rugby équipe 1999/2000

-2012/2013 : Champion de France, fédérale 3, sous la présidence de Stéphane Delage.

USB Rugby équipe 2012/2013

Pour évoquer ce monde du rugby Bergeracois, on se doit de souligner l'enthousiasme et l'énergie déployés depuis 100 ans par les présidents, dirigeants, maires de Bergerac, joueurs, entraîneurs, sponsors, bénévoles, encadrants, sponsors et tous les bénévoles qui soutiennent et participent cette association.

Enfin, pour souligner les valeurs du rugby : esprit d'équipe, amitié, solidarité, courage, citons cette équipe cadet de l'USB rugby, certains licenciés USB dès 1947, finaliste du championnat de France en 1953 (contre Perpignan) :

Ce n'était certes pas un grand exploit sportif, mais l'esprit rugby est resté et cette équipe garde le contact depuis 70 ans !!! Rencontres fréquentes localement et grands meetings périodiques, (1973,2004, 2013,2018) ; ces derniers incluant la traditionnelle photo de l'équipe avec le maillot de l'USB, sous les poteaux, au stade de Piquecailloux !... tous répondent présents et viennent de Paris, Guadeloupe, Bordeaux, Angoulême, etc...

USB Rugby cadets 1953 en : 1953 1973 2004 2013 2018

25 mars 2018 : pour le 65^{ème} Anniversaire de ce match, sur 10 vivants, 2 problèmes de santé, 8 étaient présents ! Cette équipe

a été à la base de la création de l'association « NOIRS ET BLANCS » en 1997 (sous la présidence de J.P. Belvès, président actuel Bruno Polo). Objectifs, historique de l'USB Rugby, aide et soutien de l'école de rugby. 100 adhérents, anciens joueurs

et amis de l'USB, Club house, 24 au comité directeur (7 depuis 20 ans), réunion et dîner mensuel depuis 20 ans !
Vive l'USB Rugby Vallée de la Dordogne à Bergerac !

Jean Pierre BELVES



Dernière minute

Nadine GALINAT à l'honneur.
Le nouveau bureau du Comité de la Légion d'honneur de Bergerac est présidé par le Préfet honoraire Jacques LAISNE il comprend deux vice-présidents Gilbert

Blanc responsable du CCAS de Bergerac et notre condisciple Nadine Galinat.
Toutes nos félicitations.

Christian REGNIER

Les anciens d'Henri IV et Maine de Biran écrivent

Eliane PROMIS (Présidence 2014)
-Chemins et routes en Périgord au XIX^e
La grande affaire du Chemin de Grande Communication N°32 Ed. Feuille à Feuille, 2014
-Nos glorieux sacrifiés Ed. Feuille à Feuille 2016, énorme travail sur 14- 18.
-En préparation: « A la guerre, à la ferme »

Jean et Angélique s'écrivent en 14-18. Publication Octobre 2018.

Un gros travail au service de la Mémoire collective.

Alain Beauché

Voyage en Italie

Un groupe d'élèves du Lycée Maine de Biran a visité trois villes d'Italie, cette année, du 4 au 10 mai. Le groupe était constitué d'élèves de première et de terminale qui étudient l'italien, et d'élèves de la section littéraire.

Le voyage a conduit les élèves de Florence à Venise, en passant par Ravenne. Ils ont pu découvrir des vestiges du passé, très impressionnants : des mosaïques romaines à Ravenne, le Moyen-Age, à Florence et à Venise, et la Renaissance un peu partout. La visite de quelques musées (le Musée des Offices à Florence, l'Académie à Venise) leur a permis de voir, devant eux, à quelques mètres, des tableaux très célèbres dont ils avaient vu des reproductions. Par exemple, La Naissance de Vénus, de Botticelli.

Le voyage, qui a donné à ceux qui étudient l'italien la possibilité de le parler, a été l'oc-

casion, aussi, de découvrir la culture italienne actuelle : les vespas, les pizzas, les pâtes (à tous les repas) et, comme il faisait chaud, les glaces... sans modération.

« Ce qui nous aura le plus marqué ? », dit un élève. « L'arrivée à Venise, sans doute. Elle s'est faite en bateau : nous avons embarqué sur le vaporetto à Punta Sabbioni, au nord de la Lagune et le bateau nous a déposés à San Zaccaria, à deux pas du Palais des Doges. Au fur et à mesure que nous découvrons la lagune et ses îles, en approchant de Venise, un grand silence s'est fait sur le bateau. »

Cette expérience aura été inoubliable pour la plupart des élèves, qui espèrent pouvoir retourner en Italie.

Ils remercient l'association des anciens élèves pour son aide précieuse.



Georges COQ

Il est né le 23 mai 1889 à Cours de Piles, de Mathieu COQ et de Jeanne MOULNIER. Son père travaillait au chemin de fer à Brive. Sa mère ne travaillait pas .Il était interne au collège Henri IV, de 1902 à 1909. Il fit une brillante scolarité : il obtint de nombreux prix :

- 2^{ème} prix ex aequo de narration française en 6^{ème} en 1902
- 1^{er} prix accessit en version latine en 6^{ème} en 1902
- 1^{er} prix en histoire géographique en 6^{ème} en 1902
- Prix ex aequo en anglais en 6^{ème} en 1902
- Prix d'honneur décerné en 1909 par M.Garrigat, conseiller général .
- Accessit 2^{ème} prix en physique chimie en 1909 en second cycle
- 2^{ème} prix en philosophie en 1909 en second cycle

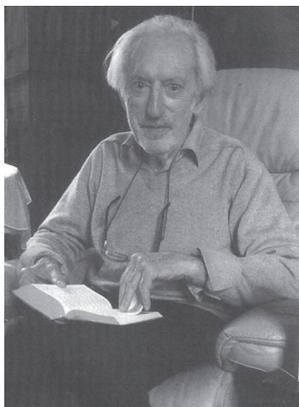
Sa famille faisait partie de la grande bourgeoisie de l'époque. Il a participé à la restauration du grand canal d'Alsace qui est parallèle au canal du Rhin. Le canal d'Alsace se situe à 50 kilometres entre KEMES ET VOGELGRUN. On trouve sur le long du canal les écluses et centrales hydroélectriques de Marchasheim, de Rhinau, de Gerstheim et de Strasbourg. Il relie directement les pays limitrophes à la Suisse. Ce canal a été la seule voie aménagée en fenton et a permis de limiter et de contenir les

crues dans un lit unique. Il existe depuis l'antiquité car utilisé par les romains. Une première restauration eu lieu au 19^{ème} siècle sous la direction de Johann GOTTFRIED TULLA entre 1842 et 1876, afin de créer un chemin de halage et de récupérer des terrains habituellement inondés pour l'agriculture .Cet aménagement posa des problèmes : c'est pour cela que de nouveaux travaux eurent lieu de 1928 à 1961. Robert COQ participa à la reconnaissance du tracé en février 1922, et au piquetage et aux études en février et mars 1922.

Il meurt en août 1928. Il est enterré civilement au cimetière de Cours de Piles, le 03 août 1928. Malgré un anticléricalisme militant, des catholiques assistèrent à son enterrement et de nombreux habitants des communes voisines et en particulier de Bergerac, ainsi que des membres du conseil municipal de Cours de Piles notamment M.BOSVIEL qui rappela ses positions anti cléricales et M. ROUSSEL qui mit en valeur ses idées politiques et ses qualités. Sa mort fut considérée comme foudroyante et comme un châtimeant de Dieu. Une habitante de Cours de Piles le surprit un jour au cimetière, en train de casser des croix en bois des tombes de ses aïeux.

Laurent DUBERNAT

Mort d'un chevalier de l'Occitanie Bernard Lesfargues 1924-2018



En rebaptisant, le 24 mai dernier, dans le cadre des fêtes de la Sainte Estelle, l'ancien Presbytère Saint Jacques, Ostal Bernard Lesfargues, Bergerac rendait un

brillant hommage à l'un de ses fils les plus remarquables et les plus méconnus. Mort le 23 février 2018 au château de Bassy, à Saint-Médard-de-Mussidan, Bernard Lesfargues, poète, occitaniste, éditeur et traducteur considérable, eut apprécié cette reconnaissance de la ville de son enfance dont il avait toujours gardé au cœur une puissante nostalgie.

Né poète, à Bergerac, un jour de félibré en Périgord, Bernard fut sensibilisé très tôt à la magie des mots, à leur pouvoir, et à la musicalité de la langue maternelle qui se parlait autour de lui, se prêtait à ses jeux et habillait ses songes. Étudiant à Paris, comme tout jeune homme ambitieux, il allait développer, avec l'éloignement, un attachement farouche à sa terre natale et à la culture des siens. Adossée à la forêt protectrice, la maison de Bernard, son grand père bien-aimé d'Église neuve d'Issac, deviendrait le refuge rêvé contre les blessures et les aléas d'une vie dont il chercherait toujours éperdument le sens.

Élève privilégié de Jacques Soustelle, qui allait déterminer sa carrière américaniste, (il fut titulaire d'un diplôme de la Sorbonne en sociologie mexicaine), il abandonna définitivement son prénom

d'Abel pour prendre celui de son grand-père Bernard, et fonda une revue de poésie éphémère, Les cahiers du Triton Bleu, à laquelle collaborèrent Roger Nimier et Bernard de Fallois. En 1952, il publia son premier recueil de poèmes bilingues : Cap de l'aiga, Mère des eaux (IEO, coll. Messatge), où s'imposait déjà la concision d'un style reconnaissable entre tous. En 1953, encore étudiant, il reçut le prix Halphérine Kaminsky, (une sorte de Goncourt des traducteurs), pour sa traduction de La vie de Pedrito de Andia, de Rafael Sánchez Manzas.

Professeur agrégé d'espagnol au Lycée du Parc à Lyon, il s'attacherait passionnément à former des êtres, mais aussi, au mépris de toute préoccupation carriériste et de tout péril financier, à servir des talents, et à faire avancer des causes.

Obstinément sûr de ses choix, à la tête des éditions Fédérop, il publierait en 160 titres au travers de 10 collections, des textes rares et dignes de prendre place dans une littérature de classe internationale, puisque anciens et futurs prix Nobel figuraient à son catalogue.

Pour Gallimard, Le Seuil, Plon, Actes Sud, il traduisait de l'espagnol une dizaine de livres, dont La Maison Verte qui révéla au public français Mario Vargas Llosa ou la Relation de voyage de l'explorateur espagnol du continent américain, Cabeza de Vaca.

Fervent amoureux de la langue catalane, autre sœur de l'occitan, interdite en Espagne alors que Franco était encore au pouvoir, il fit connaître en France, par ses traductions, les plus brillants auteurs de la Catalogne, censurés dans leur propre pays. À ce titre, dès la fin du siècle dernier, il al-

lait être comblé d'honneurs par la généralité de Catalogne. Le 7 juillet 1999, à Barcelone, il recevait, des mains du président Jordi Pujol, la plus haute distinction de la Généralité : la Croix de Sant Jordi ; le 4 novembre 2010, le prix Pompeu Fabra, du nom du fondateur du catalan contemporain. Plus tard, il serait honoré du prix des traducteurs et enfin, le 20 janvier 2015, dans un superbe hôtel particulier de la grande avenue Diagonal, à Barcelone, une Bibliothèque était inaugurée à son nom.

Sa dernière grande joie fut d'entrer, au printemps 2016, dans le sillage de Mario Vargas Llosa, en qualité de traducteur dans la prestigieuse collection de la Pléiade.

Mais en héritier déclaré de la civilisation occitane, Bernard Lesfargues, membre écouté de l'Institut d'Études Occitanes, dont il présida un temps la section Rhône-Alpes, s'était employé, à faire découvrir les auteurs contemporains d'envergure de la langue d'Oc comme René Nelli, Max Rouquette, Bernard Manciet, Philippe Gardy, Robert Lafon, Jan dau Melhau, ou encore notre amie la grande limousine Marcelle Delpastre.

À Église-Neuve-d'Issac où il s'était retiré, en compagnie de Michèle, son épouse attentive, connaître Bernard Lesfargues, dans sa vaste « librairie » tapissée d'ouvrages, dont la porte était ouverte en permanence à tous ceux qui venaient là, chaque jour, chercher un document, étudier, interroger, partager son immense savoir, c'était découvrir un homme à la générosité sans limite, aux souvenirs intarissables. Sa passion de former des êtres, de les élever, de leur faire prendre conscience de leur identité, de leur histoire, ferait proclamer au poète catalan Jep Gouzy, dans une soirée de poésie à Bergerac : « Nous sommes tous des enfants de Lesfargues ». Cette disponibilité s'exerçait au détriment d'une œuvre poétique dont les éclats en font sans conteste le plus grand poète du Périgord depuis Catherine Pozzi.

Il suffit de lire pour s'en convaincre La brasa e lo fuoc brandal / La braise et les flammes (édiHYPERLINK «<http://www.editions-jorn.com/>» tions Jorn), florilège regroupant l'essentiel des recueils parus avant 2001, ou Pentecôte, Finie La fête, Et Ego, publiés par les Amis de la Poésie ou encore La plus close nuit, ouvrage paru aux éditions Fédérop.

Publiée en langue occitane, en français, ou en version bilingue, la poésie de Bernard Lesfargues rayonne d'une incomparable nudité, pour en toutes choses, dire le vrai, l'immédiat, le concret de notre condition de passants éphémères dans l'appréhension de la mort. Sans effets ni recherche, simple et claire, comme une lame, la parole du poète génère une prégnante beauté de nature à ravager le cœur. Il n'y a pas de chants lyriques entre les pages de Bernard, mais des chuchotements, mais des célébrations d'amour inquiètes, des abandons furtifs, des révoltes, des rages ou des jubilations amères, et toujours, la tendre et poignante nostalgie d'un autre ciel quand l'être s'abandonne aux bêtes de la nuit. Son passage au noir, comme le passage au noir de Saint Jean de la Croix, c'est le noir occitan, du royaume englouti, d'où fulgure parfois, comme de son poème l'Église en ruines, une folle espérance ; « On y disait la messe et maintenant / on n'entend plus que l'éternelle paix des sonnailles. / Sonnez, claires cloches du Seigneur, / pour l'office de l'herbe en son humilité, .../ Dans une paix si grande, oh, je t'aime, Seigneur ! / Il n'y a plus de porte, pas de voûte. / J'entrerai bien puisque le vent le fait / et garde-moi, où paissent les agneaux. »

Pour ce cœur sans repos, plaise à Dieu qu'il en soit ainsi.

Bernard Lesfargues était chevalier des Arts et Lettres et président d'honneur, de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord.

Annie Delpérier

Présidente de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord

Activités du bureau de l'Association (2017 - 2018)

19/09/2017 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad.

08/10/2017 : Assemblée Générale au Collège Henri IV Repas à la Tour des Vents.

30/10/2017 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis).

14/11/2017 : Réunion du bureau suivie du repas amical au Kyriad.

27/11/2017 : Assemblée générale Collège Henri IV (Christophe Brezac).

27/11/2017 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis).

09/01/2018 : Réunion du bureau suivie du repas amical au Kyriad.

29/01/2018 : Assemblée générale Collège Henri IV (Christophe Brezac).

05/02/2018 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis).

08/02/2018 : Rencontre avec les nouveaux professeurs des classes de BTS (Nadine Galinat) au Lycée Maine de Biran.

27/02/2018 : Réunion du bureau suivie du repas amical au Kyriad.

01/03/2018 : Présentation de l'objectif aux étudiants (e) s (Nadine Galinat) au Lycée Maine de Biran.

25/03/2018 : Simulation d'entretiens (Nadine Galinat, Ph Delmond) au Lycée Maine de Biran.

27/03/2018 : Réunion du bureau suivie du repas amical au Kyriad.

29/03/2018 : Simulation d'entretiens (Christophe Brezac, Ph Delmond, Anne –Marie Rocchietti, Nadine Galinat) au Lycée Maine de Biran.

23/04/2018 : Retour collectif sur entretiens (BTS AM) Nadine Galinat au Lycée Maine de Biran.

24/04/2018 : Assemblée générale Collège Henri IV (Christophe Brezac).

25/04/2018 Retour collectifs sur entretiens (BTS MUC) (Ph Delmond, AM Rocchietti) au Lycée Maine de Biran.

26/04/2018 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis).

Résultats du Baccalauréat et des BTS Session 2018

SÉRIE ES		
Nombre candidats		118
	ADMIS	REFUSÉS
TES1	29	2
TES2	34	0
TES3	33	2
TL/ES	14	1
TOTAL	110	5
Pourcentage	93,22%	4,24%

SÉRIE L		
Nombre candidats		46
	ADMIS	REFUSÉS
TL	30	2
TL/ES	13	1
TOTAL	43	3
Pourcentage	93,48%	6,52%

SÉRIE S		
Nombre candidats		154
	ADMIS	REFUSÉS
TSVT1	31	0
TSVT2	31	2
TSVT3	32	1
TSVT4	18	11
T SSI	27	1
TOTAL	139	15
Nombre candidats Bac Général		318
BAC Général	292	23
Pourcentage	91,82%	7,23%

SÉRIE STMG		
Nombre candidats		99
	ADMIS	REFUSÉS
TSTMG-GF	14	2
TSTMG-M	37	12
TSTMG-RH	32	2
TOTAL	83	16
Pourcentage	83,84%	16,16%

SÉRIE STI2D		
Nombre candidats		59
	ADMIS	REFUSÉS
T STI ITEC	30	4
T STI SIN	23	2
TOTAL	53	6
Pourcentage	89,83%	10,17%
Nombre candidats BAC Techno		158
BAC Techno	136	22
Pourcentage	86,08%	13,92%

BTS AM		
Nombre candidats		11
	ADMIS	REFUSÉS
BTS AM	7	4
Pourcentage	63,64%	36,36%
BTS MUC		
Nombre candidats		25
BTSMUC	21	4
Pourcentage	84,00%	16,00%
Nombre candidats BTS		36
TOTAL	28	8
Pourcentage	77,78%	22,22%

Compte rendu financier

A.G. du 14/10/2018

Compte d'exploitation du 01.07.2017 au 30.06.2018

Recettes	Dépenses	Solde
<p style="text-align: center;">Legs Augiéras</p> <p>Loyer 565 x 12 : 6780€</p>	<p style="text-align: right;">Remboursement Emprunt 1690€ Frais bancaires 30€ Impôt foncier 1534€ Assurance 434€ Entretien caveau, fleurs 318€ Travaux 298€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">4304€</p>	2476€
<p style="text-align: center;">Gestion courante</p> <p>Cotisations (70) 1820€ Participation repas 1925€ Divers (albums...) 10€ Intérêts livret BP 20€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">3775€</p>	<p style="text-align: right;">Bulletins 1309€ Repas A.G. (60) 2350€ Assurance R.C. 143€ Subventions 1973€ Secrétariat 106€ Divers 73€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">5954€</p>	-2179€
Solde net d'exploitation : +297€		

ACTIF

Immeuble	100.000€
BP Compte livret	2722€
BP Compte chèque	6085€
Espèces	2€
	108809€

PASSIF

Solde emprunt	7643€
ACTIF NET :	101166€

Composition du Conseil d'Administration

Siège social : 41 rue Sévigné - 24100 Bergerac

Président : Bertrand ROUSSEAU	13, quai de la Pelouse - 24100 Bergerac Tél. 05 53 74 42 90 - rousseaubertrand@wanadoo.fr
Vice-Présidente : Jeanine DENIS	30, rue Jean-Nicot - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 35 - 06 81 26 80 89 - jeanineetandre@wanadoo.fr
Secrétaire Générale : Liliane GAGNARD	« Le Touron Bas » - 24240 Monbazillac Tél. 05 53 58 21 16 - liliane.gagnard@sfr.fr
Secrétaire Adjoint : Laurent DUBERNAT	9, rue Jouanel - 24100 Bergerac Tél. 07 79 53 13 77 - dubernat-laurent@orange.fr
Trésorière : Françoise GARRIE	4, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 00 12 - 06 78 15 37 48 - fr.garrie@sfr.fr
Trésorière Adjointe : Geneviève DUVERGER-BLONDEAU	48, rue Jean de la Bruyère - 24100 Bergerac Tél. 05 53 73 29 48 - 06 07 25 25 86 - blondeau.genevieve@gmail.com
Membres : Nadine GALINAT	Garrigue - 24100 Bergerac Tél. 06 72 88 88 28 - nadine.galinat@orange.fr
Martine PIOCHE	1, rue des Chênes - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 78 - gerald.martine@free.fr
Christian REGNIER	Peyralède - 46, rue Jean-Jacques Rousseau - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 28 71 - 06 72 93 40 16
Anne-Marie ROCCHIETTI	52, rue des 3 Frères Cassadou - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 06 30 - 06 23 43 02 18 - amr24100@outlook.fr
Charles TAMARELLE	17, allée des Sables - 33210 Langon Tél. 05 56 63 22 18 - cm.tamarelle@orange.fr
Contrôleur des comptes : Christophe BREZAC	13, rue Montauriol - 24100 Bergerac Tél. 06 07 63 29 49



Ce bulletin est tiré hors commerce
- A cent cinquante exemplaires -
Réservés aux membres de l'association

Dépôt légal du 3^{ème} trimestre 2018

Imprimerie CHARRON - Bergerac